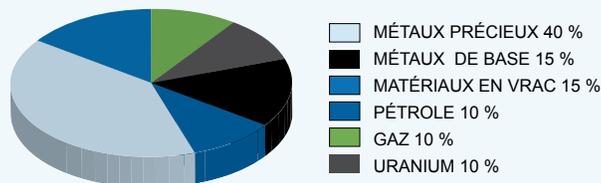




MAPLE LEAF SHORT DURATION 2013-II FLOW-THROUGH LIMITED PARTNERSHIP

RÉPARTITION DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE DE CATÉGORIE QUÉBEC*



* Sous réserve des titres disponibles et de la conjoncture au moment du placement.

L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux porteurs de parts de catégorie Québec (les « commanditaires de la catégorie Québec ») un placement déductible jusqu'à 137 % dans un portefeuille diversifié d'actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles principalement au Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie Québec.

Le particulier ou le résident du Québec qui est un commanditaire de la catégorie Québec et qui doit par ailleurs payer de l'impôt sur le revenu dans cette province est davantage susceptible de tirer parti des avantages fiscaux éventuels.

Veuillez vous reporter à la notice d'offre pour obtenir des détails sur le placement de la catégorie nationale.

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille expérimentée

- Jim Huang (T.I.P. Wealth Manager Inc.) a acquis une grande expérience dans la gestion des fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'organismes de placement collectif (OPC) et d'actifs institutionnels, ainsi que 16 sociétés en commandite accréditives ouvertes antérieures.

Placement accréditif de courte durée

- La société en commandite s'engage à procurer aux investisseurs une certaine liquidité après une période de détention d'environ un an.

Des déductions fiscales intéressantes pour les investisseurs qui résident au Québec

- Au total, 137 % du placement initial devrait être déductible en 2013.

Portefeuille diversifié composé de titres du secteur des ressources naturelles susceptible de procurer une plus-value du capital et un revenu

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, le développement et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables.
- La protection cible contre la chute des cours est de 64 % sur le placement initial.

Liquidité

- Devrait survenir au plus tard le 31 décembre juin 2014.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ



JIM HUANG, CFA, CGA
PRÉSIDENT ET
GESTIONNAIRE DE
PORTEFEUILLE
T.I.P. WEALTH
MANAGER INC.

JIM HUANG, CFA, CGA PRÉSIDENT ET GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE, T.I.P. WEALTH MANAGER INC.

- Président de T.I.P. Wealth Manager Inc.; il compte plus de 20 ans d'expérience dans la gestion des placements.
- Gestionnaire de portefeuille de Jov Diversified Flow-Through 2008-II Limited Partnership dont le rendement après impôt de la « fraction à risques » s'est élevé à 145,73 %.
- Ancien vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et de la société qu'elle a remplacée Gestion Altamira Ltée.
- Vaste expérience dans la gestion d'OPC axés sur le secteur des ressources naturelles et des fonds accréditifs de ce secteur.
- A géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels, ainsi que 16 sociétés en commandite accréditives ouvertes antérieures.

SOMMAIRE DU PLACEMENT

Émetteur :	Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Limited Partnership (la « société en commandite »)
Titres offerts :	Des parts de société en commandite de catégorie Québec (« parts de catégorie Québec ») et des parts de société en commandite de catégorie nationale (« parts de catégorie nationale ») – veuillez vous reporter à la notice d'offre pour de plus amples détails.
Placement maximal :	Placement maximal : catégorie Québec - 2 500 000 \$ (100 000 parts de catégorie Québec).
Placement minimal :	Placement minimal : 500 000 \$ (20 000 parts de catégorie nationale et/ou de catégorie Québec).
Prix par titre :	25,00 \$ par part (5 000 \$)
Souscription minimale :	200 parts (5 000 \$). Des souscriptions supplémentaires peuvent être effectuées en multiple de 40 parts (1 000 \$).
Commandité :	Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Management Corp. (le « commandité »)
Gestionnaire :	CADO Investment Fund Management Inc. (le « gestionnaire »)
Gestionnaire de placements :	T.I.P. Wealth Manager Inc. (le « gestionnaire de placements »)
Objectif de placement :	L'objectif de placement du portefeuille Québec consiste à procurer aux porteurs de parts de catégorie Québec (les « commanditaires de la catégorie Québec ») un placement déductible jusqu'à 137 % dans un portefeuille diversifié d'actions accréditatives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles principalement au Québec en vue de maximiser les avantages fiscaux d'un placement dans des parts de catégorie Québec et de procurer une plus-value du capital et/ou un revenu aux commanditaires de la catégorie Québec.
Stratégie de placement :	La société en commandite prévoit réaliser sa stratégie de placement au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et par l'achat et la gestion active d'un portefeuille diversifié d'actions accréditatives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui : i) ont des actions inscrites à la cote d'une bourse nord-américaine; ii) ont des équipes de direction chevronnées qui ont fait leurs preuves et qui ont de l'expérience; iii) ont instauré des programmes d'exploration ou des programmes d'exploration, de développement et/ou de production solides; iv) ont des actions qui représentent une bonne valeur et qui offrent une possibilité de plus-value du capital ou de revenu; v) respectent certains autres critères figurant dans les lignes directrices en matière de placement.
Opération de liquidité :	Devrait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2014. Veuillez vous reporter à la rubrique « Opération de roulement avec un OPC » (ci-après).
Admissibilité de la société en commandite :	Les parts ne sont pas des placements admissibles aux fins des REER, des FERR, des RPDB, des REEE, des REEI ou des CELI.
Honoraires du commandité :	Aucuns. Afin d'harmoniser ses intérêts avec ceux des commanditaires, le commandité a convenu de ne demander aucuns frais de gestion. Le commandité aura plutôt le droit de recevoir 4 % de toute la contrepartie, y compris les espèces, des actions de l'organisme de placement collectif ou toute autre contrepartie versée relativement à une opération de liquidité.
Prime liée au rendement :	Le commandité aura droit à une prime liée au rendement qui correspond à 20 % du produit : a) du nombre de parts de la catégorie en circulation à la date de la prime liée au rendement; et b) de l'excédent de la valeur liquidative par part de la catégorie à la date de la prime liée au rendement (avant de donner effet à la prime liée au rendement) plus le total des distributions par part de la catégorie pendant la durée de la prime liée au rendement sur 28,00 \$.
Commission de vente et de service :	6,00 % du prix par part, ainsi que des honoraires de service mensuels qui correspondent à 1/12 de 1 % de la valeur liquidative des parts.
Clôture prévue :	La clôture initiale est prévue en novembre 2013. La clôture définitive devrait avoir lieu au plus tard le 31 décembre 2013.

OPÉRATION DE LIQUIDITÉ – OPÉRATION DE ROULEMENT AVEC UN OPC

- Afin de procurer aux commanditaires une liquidité et une possibilité de croissance du capital et du revenu à long terme, le commandité a l'intention, au plus tard le 31 décembre 2014, de mettre en œuvre une opération de liquidité, laquelle, selon l'intention du commandité, sera une opération de roulement avec un OPC.
- Le gestionnaire a créé la Catégorie de revenu Maple Leaf (Code FundSERV : CDO 102), une catégorie de titres de Société de fonds Maple Leaf ltée, une société de placement à capital variable constituée sous le régime des lois du Canada. Le portefeuille de la Catégorie de revenu Maple Leaf est géré par le gestionnaire de placements, et il est prévu que cette catégorie sera l'OPC qui participera à l'opération de roulement avec un OPC, si elle est mise en œuvre. Aux termes de l'opération de roulement avec un organisme de placement collectif, les commanditaires recevront des actions rachetables d'un OPC avec un report d'impôt. Les investisseurs peuvent substituer à leur placement des titres de la Catégorie de revenu Maple Leaf (« Code FundSERV : CDO 100 »), avec report d'impôt.
- **La réalisation de l'opération de roulement avec un OPC nécessitera l'obtention de toutes les approbations requises.**



Catégorie de revenu Maple Leaf (CDO 102)

POINTS SAILLANTS DU PLACEMENT

Gestion de portefeuille expérimentée

- Jim Huang a acquis une grande expérience dans la gestion des fonds de ressources. Il a géré et cogéré plus de 2 milliards de dollars d'actifs d'OPC et d'actifs institutionnels, ainsi que 16 sociétés en commandite accréditatives antérieures.

Une déduction fiscale de 137 % en 2013

- Une déduction fiscale en 2013 pouvant atteindre 137 % du coût du placement.

Concentration sur le secteur des ressources naturelles

- Un portefeuille diversifié intéressant axé sur les ressources naturelles composé principalement de sociétés spécialisées dans l'exploration, la mise en valeur et/ou la production de ressources énergétiques et minières, voire la production de certaines énergies renouvelables. L'accent est mis sur des sociétés exploitant des ressources naturelles dont les équipes de direction sont expérimentées et qui peuvent procurer une plus-value du capital et un revenu. Le gestionnaire de placements choisira les actions des sociétés exploitant des ressources naturelles au moyen d'une recherche fondamentale et quantitative rigoureuse, à la fois au niveau des sociétés et du secteur, et gèrera activement le portefeuille de placements de la société en commandite.

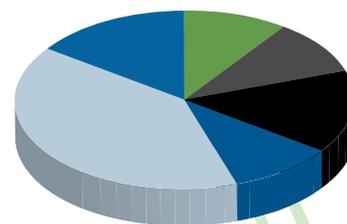
Gestion du risque et possibilité d'une plus-value du capital

- Une protection à 64 % contre la chute du cours (pour l'émission maximale et un taux marginal d'imposition de 45 %).
- La « fraction à risques » correspond à 32 % du coût du placement.

Liquidité

- L'opération de roulement avec un OPC, avec imposition reportée, devrait être effectuée au plus tard le 31 décembre 2014.

RÉPARTITION CIBLE DE L'ACTIF DU PORTEFEUILLE DE CATÉGORIE QUÉBEC*



■	MÉTAUX PRÉCIEUX 40 %
■	MÉTAUX DE BASE 15 %
■	MATÉRIAUX EN VRAC 15 %
■	PÉTROLE 10 %
■	GAZ 10 %
■	URANIUM 10 %

* Sous réserve des titres disponibles et de la conjoncture au moment du placement.

GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE EXPÉRIMENTÉ



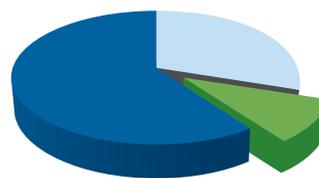
JIM HUANG, CFA, CGA
GESTIONNAIRE
DE PORTEFEUILLE

M. JIM HUANG, CFA, CGA, PRÉSIDENT ET GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE DE T.I.P. WEALTH MANAGER INC

- Jim Huang, CFA, CGA, est président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., et agira comme gestionnaire de portefeuille pour le compte du gestionnaire de placements.
- Jim Huang était le gestionnaire de portefeuille de Jov Diversified Flow-Through 2008-II Limited Partnership dont le rendement de la « fraction à risques » s'est élevé à 145,73 %.
- Il compte plus de 20 ans d'expérience dans le domaine des placements et était vice-président et gestionnaire de portefeuille de Natcan Investment Management Inc. et la société qu'elle a remplacée Gestion Altamira Ltée, de novembre 1998 à mars 2006. Auparavant, de février 1996 à novembre 1998, il était analyste principal de recherche/chef des placements chez Sun Life du Canada.

- M. Huang a débuté sa carrière auprès de BBN James Capel Inc. et de First Energy Capital Corp., toutes deux situées à Calgary, en Alberta.
- À titre de gestionnaire principal ou de cogestionnaire, alors qu'il travaillait auprès de Natcan/Altamira, M. Huang gérait ou cogérait des actifs d'OPC et des actifs institutionnels de plus de 2 milliards de dollars, y compris la totalité des produits dans le domaine des ressources et des titres à revenu des groupes d'OPC Altamira et Banque Nationale. Le Fonds énergétique Altamira, le Fonds ressources Altamira, le Fonds de métaux précieux et de métaux stratégiques Altamira et AltaFund (un fonds d'actions canadiennes mettant l'accent sur l'Ouest canadien) ont obtenu des rendements de premier ordre au sein de leurs secteurs et se sont mérités des prix et une couverture médiatique positive pendant la gestion de M. Huang.
- M. Huang a acquis une certaine expérience dans la gestion et la cogestion de portefeuilles des sociétés en commandite accréditatives suivantes, ainsi que 16 autres produits de placement accréditifs offerts par souscription privée :

- Maple Leaf Short Duration 2013 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2012 Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2011-II Flow-Through Limited Partnership (catégorie nationale et catégorie Québec)
- Maple Leaf Short Duration 2011 Flow-Through Limited Partnership
- Maple Leaf Short Duration 2010 Flow-Through Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2009 Limited Partnership
- Jov Diversified Québec Flow Through 2009 Limited Partnership
- Jov Diversified Flow Through 2008-II Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2008 Limited Partnership
- Jov Diversified Flow-Through 2007 Limited Partnership
- Fairway Energy (07) Flow-Through Limited Partnership
- Fairway Energy (06) Flow-Through Limited Partnership
- Alpha Energy 2006 Flow-Through Fund
- Société en commandite accréditive Rhône 2005
- Société en commandite accréditive Rhône 2004
- First Asset Energy & Resource Income & Growth Fund



RÉPARTITION DES PLACEMENTS DIVERSIFIÉE IDÉALE SELON JIM HUANG

60 %

Critères de sélection

- Direction d'expérience
- Chef de file reconnu dans son domaine
- Bonnes perspectives de croissance
- Bilan solide

30 %

Critères de croissance

- Candidat pour une OPA
- Actifs sous-évalués
- Dans une phase descendante
- Nouvelle équipe de direction

10 %

Critères risque/rendement

- Les sociétés qui répondent à la majorité des critères ci-dessus mais dont la croissance est ralentie par des facteurs comme les risques politiques, les étapes préliminaires d'exploration, etc.

LIGNES DIRECTRICES ET RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT

La société en commandite a élaboré certaines lignes directrices en matière de placement qui régissent les activités de placement de la catégorie Québec. Ces lignes directrices prévoient, entre autres, que la catégorie Québec effectuera des placements conformément aux politiques et restrictions suivantes :

CATÉGORIE QUÉBEC TYPE DE PLACEMENTS	RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE PLACEMENT (pourcentage de la valeur liquidative à la date du placement)
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits à la cote d'une bourse.	100 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont les titres sont inscrits aux fins de négociation à la cote de la Bourse de Toronto.	Au moins 10 %
➤ Sociétés exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est d'au moins 10 millions de dollars.	Au moins 50 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles.	Au plus 20 %
➤ Placement dans une seule société exploitant des ressources naturelles dont la capitalisation boursière est inférieure à 25 millions de dollars.	Au plus 10 %

La société en commandite a élaboré certaines lignes directrices en matière de placement qui régissent les activités de placement de la catégorie Québec. Ces lignes directrices prévoient, entre autres, que la catégorie Québec effectuera des placements conformément aux politiques et restrictions suivantes :

APERÇU DU SECTEUR

Le gestionnaire de placements estime que les secteurs des ressources continueront de générer des rendements importants à long terme, le sous-investissement structurel des années passées minant toujours les réseaux d'approvisionnement, alors que la demande a connu une croissance exponentielle en raison de l'émergence de nouveaux centres économiques ailleurs que dans les régions développées reconnues. Le déséquilibre qui en résulte ne sera corrigé qu'au fil du temps, la hausse générale des prix des produits de base servant de signal du marché. En outre, les prix des produits de base sont généralement libellés en dollars américains, dollar qui demeure dans une tendance baissière à long terme puisque le pouvoir économique se déplace progressivement ailleurs. Toutes choses étant égales par ailleurs, les prix libellés en dollars américains devront augmenter pour faire contrepoids à cette baisse, contribuant davantage à l'initiative ascendante. Une reconnaissance plus vaste des produits de base en tant que catégorie légitime de biens pourrait également augmenter les demandes d'investissement dans les produits de base de façon générale.

Voici les principaux secteurs de ressources naturelles dans lesquels la société en commandite effectuera des placements :

RESSOURCE	MOTIFS DU PLACEMENT
-----------	---------------------

MÉTAUX PRÉCIEUX	L'or et d'autres métaux précieux sont utilisés à des fins variées dans l'économie actuelle, mais, historiquement, leur vocation première consiste à servir de garantie durant les périodes d'incertitude comme la guerre, la famine, la récession, les crises financières et les fluctuations monétaires. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les épargnants à l'heure actuelle, cette fonction de « valeur refuge » acquiert une importance encore plus grande, comme en fait foi la popularité croissante des fonds cotés en bourse investissant directement dans l'or. Selon le GFMS Annual Gold Survey: World Supply and Demand 2012, comme la production baisse en raison de la diminution des teneurs et de l'augmentation des coûts, environ 36 % de la demande annuelle en or est actuellement satisfaite grâce à des ressources en surface. Par conséquent, le prix de l'or devient de plus en plus sensible à la perception qu'ont les épargnants des risques. La crise de la dette souveraine et le ralentissement économique mondial accentuent le besoin et le caractère urgent de garantie. Le dollar américain en déclin et les taux d'intérêt réels peu élevés ou négatifs rendent l'or d'autant plus attrayant. Même si l'or a affiché une nette progression au cours des dernières années, il demeure nettement inférieur à sa valeur record précédente compte tenu de l'inflation. Cette situation contraste fortement avec celle de nombreux autres produits. La possibilité d'une reprise lente de l'économie mondiale et la hausse des taux d'intérêt qui devrait en résulter limiteront probablement l'accroissement de l'or à court terme, mais les liquidités demeurent élevées et la plupart des pays industrialisés continuent de dépenser au-delà de leurs moyens préparant ainsi le terrain pour une hausse à venir du cours de l'or. Les actions de producteurs d'or n'ont pas suivi l'augmentation du prix du métal en raison de divers problèmes opérationnels, mais tout est en place pour que le rendement de ces producteurs s'améliore au fur et à mesure que le prix du lingot d'or recommencera à monter et que les coûts seront contrôlés.
------------------------	---

MÉTAUX DE BASE, EN VRAC ET AUTRES MATÉRIAUX	<p>La demande en métaux de base est plus sensible à l'état actuel de l'économie mondiale par rapport à d'autres produits. Il importe de ne pas trop exagérer l'influence exercée par les États-Unis sur la demande en métaux de base. Selon la London Metal Exchange et la Economist Intelligence Unit, même si les États-Unis demeurent un gros consommateur de métaux de base, l'importance des pays en voie de développement, la Chine notamment, est actuellement bien plus considérable.</p> <p>Le gestionnaire de placements prévoit qu'un ralentissement économique, le cas échéant, aurait des répercussions sur la demande en métaux de base; toutefois, son incidence variera par rapport aux différents métaux. Ainsi, devant la nécessité permanente de construire des infrastructures dans les pays en voie de développement, la demande en acier demeure forte. Ceci a un effet favorable sur les prix du minerai de fer et du charbon cokéfiable, deux des intrants nécessaires à la fabrication de l'acier. Le nickel, au contraire, a pâti de la disponibilité de charges d'alimentation de rechange, mais son prix a diminué au point qu'il est de nouveau jugé intéressant. Sauf dans le cas de l'aluminium et du zinc, les stocks sont généralement faibles par rapport à la consommation, ce qui augure une reprise éventuelle lorsque l'économie mondiale reprendra sa forte croissance.</p> <p>Le gestionnaire de placements prévoit que l'énergie nucléaire continuera de jouer un rôle important comme source d'énergie stable à large échelle dans un proche avenir. Le gestionnaire de placements estime que le marché de l'uranium (intrant principal dans le processus nucléaire) connaîtra une insuffisance croissante en termes d'offre jusqu'à ce que de nouvelles mines puissent entrer en production. De plus, le gestionnaire de placements considère que les baisses récentes des niveaux des stocks, la reconnaissance par la Russie de ses propres besoins internes pour de l'uranium faisant en sorte que la Russie elle-même deviendra un importateur net, et la construction d'environ 40 nouveaux réacteurs commerciaux au cours des prochaines 10 à 15 années accentueront cette insuffisance. Au fur et à mesure que les conséquences négatives découlant de l'incident nucléaire de Fukushima s'amourcissent, le gestionnaire de placements croit que les paramètres fondamentaux à long terme du marché de l'uranium demeureront robustes.</p>
--	--

(suite de l'aperçu du secteur à la page suivante)

APERÇU DU SECTEUR (SUITE)

ÉNERGIE

Les produits énergétiques se distinguent notamment par le fait qu'ils sont essentiellement non renouvelables. Une fois consommées, les unités d'énergie ne peuvent être aisément réutilisées ou recyclées. Compte tenu des ressources souterraines limitées et des besoins croissants en énergie, jumelés à une croissance généralisée de l'économie, le gestionnaire de placements croit que le maintien du statu quo s'avérera de plus en plus ardu. Il faut soit augmenter l'offre, soit rationner la demande. Plutôt que de faire l'objet de spéculations effrénées, la hausse des prix des ressources énergétiques doit sonner comme un avertissement afin de rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. Nous ne manquons pas d'énergie, mais plutôt d'énergie peu coûteuse.

Une fois commencée, la production de pétrole et de gaz naturel ne cesse de décliner. Par exemple, selon le rapport mensuel de la International Oil Energy Agency, à l'heure actuelle, la production annuelle de pétrole se chiffre à 92 millions de barils par jour. En raison de la baisse moyenne annuelle de 5 %, il faudra remplacer une production équivalant à 4,6 millions de barils par jour ou à 1,7 milliard de barils par année. La tâche est monumentale, et ce, même sans tenir compte de la croissance annuelle de la demande qui s'élève à quelque 1 million de barils par jour. Il devient de plus en plus difficile d'affronter cet enjeu avec le regain du mouvement de nationalisation des ressources limitant l'accès aux ressources inexploitées et augmentant les coûts d'exploitation des grandes sociétés pétrolières. Le développement récent de l'huile de schiste en Amérique du Nord a tout simplement modifié la répartition régionale de l'approvisionnement sans modifier la situation dans son ensemble. Le gestionnaire de placements croit qu'étant donné que seuls quelques exportateurs satisfont à la demande mondiale en énergie, toute perturbation – géopolitique ou autre – de la production pourrait entraîner des hausses subites des prix de l'énergie. Même si le rythme de la croissance de la demande s'est ralenti, la croissance de l'offre est décevante et l'équilibre du marché demeure très fragile. La production de gaz naturel nord-américain, bien qu'elle s'améliore, demeurera quant à elle probablement au ralenti jusqu'à ce que l'impact de la production à croissance rapide de gaz de schiste puisse être absorbé par la demande croissante en énergie et de l'industrie. Ce processus est toujours en cours. Étant donné la diminution des dépenses et le faible nombre d'appareils de forage pour le gaz naturel, le point culminant sera atteint au cours des 12 à 18 prochains mois. Le charbon est une autre source d'énergie importante. Grâce aux techniques d'extraction avancées, le charbon maintient son rôle prépondérant dans la chaîne d'énergie en raison de ses prix compétitifs. Il reste encore un grand nombre de réserves de charbon dans le monde, toutefois, la production du charbon a été réduite par suite de restrictions d'ordre environnemental, d'inondations, de pénuries d'électricité et de restrictions des infrastructures. La croissance constante de la production d'électricité crée, à long terme, un contexte favorable à la demande de charbon thermique. Le charbon cokéifiable, employé dans la production de l'acier, connaît une croissance similaire en raison de la forte demande pour les aciers utilisés dans la construction d'infrastructures.

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS

Un placement dans les parts comportera un certain nombre de répercussions fiscales pour le souscripteur éventuel. Le commandité a rédigé l'exposé suivant afin d'aider les souscripteurs éventuels à évaluer les répercussions fiscales qui leur sont applicables en raison de l'acquisition, de la détention et de la disposition de parts; cette présentation n'est pas fondée sur un avis comptable ou juridique indépendant. L'exposé vise à illustrer certaines répercussions fiscales pour les souscripteurs qui sont des particuliers résidents canadiens (sauf des fiducies) qui ont acquis 5 000 \$ de parts (200 parts) dans la société en commandite et qui continueront à détenir leurs parts dans la société en commandite le 31 décembre 2013. **Ces illustrations ne sont que des exemples, et les déductions fiscales réelles peuvent être très différentes. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque ». Le moment de ces déductions peut également varier par rapport à ce qui est indiqué dans le tableau. Veuillez vous reporter à la notice d'offre pour une description des principaux aspects financiers de la catégorie nationale.**

EXEMPLE DE DÉDUCTIONS FISCALES AU QUÉBEC

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2013	2014 et au-delà	Total	2013	2014 et au-delà	Total
Placement initial	5 000 \$	- \$	5 000 \$	5 000 \$	- \$	5 000 \$
CII gagné sur les FEC (100 % des FEC engagés sont admissibles au CII de 15 %) ^{1), 2)}	669 \$	- \$	669 \$	678 \$	- \$	678 \$
Déductions fiscales (CII – montants à inclure dans le revenu) FEC ²⁾ :	4 463 \$	- \$	4 463 \$	4 523 \$	- \$	4 523 \$
Autres déductions ³⁾ :	158 \$	1 021 \$	1 178 \$	154 \$	965 \$	1 118 \$
	4 620 \$	1 021 \$	5 641 \$	4 676 \$	965 \$	5 641 \$
Inclusion du revenu de CII (la valeur du CII est incluse dans le revenu imposable de l'année 2)	- \$	(669 \$)	(669 \$)	- \$	(678 \$)	(678 \$)
Déductions fiscales nettes ^{4), 5), 6), 7), 8)}	4 620 \$	351 \$	4 972 \$	4 676 \$	(286 \$)	4 963 \$

CATÉGORIE QUÉBEC - AVANTAGES FISCAUX PAR PLACEMENT DE 5 000 \$, EN SUPPOSANT QUE 100 % DES FEC SONT ENGAGÉS AUX FINS DU CRÉDIT D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT (LE « CII ») FÉDÉRAL DE 15 % VISANT LES « DÉPENSES MINIÈRES DÉTERMINÉES »

	PLACEMENT MINIMAL			PLACEMENT MAXIMAL		
	2013	2014 et au-delà	Total	2013	2014 et au-delà	Total
Investissement	5 000 \$		5 000 \$	5 000 \$		5 000 \$
Économies d'impôt grâce aux déductions ^{2), 9), 10), 11)}						
Fédéral	(1 119 \$)	(85 \$)	(1 204 \$)	(1 133 \$)	(69 \$)	(1 202 \$)
Provincial	(1 621 \$)	(90 \$)	(1 711 \$)	(1 641 \$)	(74 \$)	(1 715 \$)
CII fédéral (après impôt)	(507 \$)	- \$	(507 \$)	(512 \$)	- \$	(514 \$)
Somme en jeu ¹²⁾			1 578 \$			1 569 \$
Seuil de rentabilité du produit de disposition ¹³⁾			1 795 \$			1 786 \$
Protection contre la chute du cours ^{14), 15)}			64 %			64 %
Déductions équivalentes minimales exprimées en pourcentage de l'investissement initial ^{14), 16)}			139,6 %			140,0 %

(Les notes et hypothèses à sont la page suivante.)

PRINCIPAUX ASPECTS FINANCIERS (SUITE)

NOTES ET HYPOTHÈSES : Les calculs qui précèdent se fondent sur les estimations et les hypothèses décrites à la rubrique « Notes et hypothèses » figurant dans la notice d'offre qui fait partie intégrante de l'exposé. Veuillez vous reporter aux « Notes et hypothèses » sous la rubrique « Principaux aspects financiers » dans la notice d'offre pour obtenir le texte intégral des estimations et hypothèses sous-jacentes aux calculs qui précèdent.

- 1) Pour la catégorie Québec, les calculs supposent que les frais de placement sont de 25 000 \$ dans le cas du placement minimal et de 62 500 \$ dans le cas du placement maximal, que tous les fonds disponibles (433 750 \$ dans le cas du placement minimal et 2 261 250 \$ dans le cas du placement maximal; se reporter à la rubrique 1 « Emploi des fonds disponibles ») sont investis dans des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles qui, à leur tour, engagent ces montants au titre de FEC qui font l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite, avec une date de prise d'effet en 2013, et sont attribués à un commanditaire du Québec (au sens de cette expression à la rubrique 6 « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER – Conséquences fiscales du Québec ») et déduits par ce dernier en 2013.
- 2) Les calculs supposent que 75 % des fonds disponibles de la catégorie Québec seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec. Il est supposé qu'en 2013, 100 % des fonds disponibles engagés pour acquérir des actions accréditives de sociétés exploitant des ressources naturelles et engageant des dépenses admissibles au Québec et en dehors du Québec, permettront à un commanditaire de bénéficier d'un crédit d'impôt à l'investissement fédéral au titre des « dépenses minières déterminées » non remboursable de 15 % à l'égard de certains FEC miniers « réels » engagés par une société exploitant des ressources naturelles en 2013 et qui ont fait l'objet d'une renonciation aux termes de conventions de placement conclues avant avril 2013. Il est prévu que le commanditaire sera assujéti à l'impôt sur le montant du crédit d'impôt à l'investissement récupéré en 2014 (sauf aux fins de l'impôt provincial au Québec). Le crédit d'impôt à l'investissement est décrit plus amplement à la note 2).
- 3) Ces montants concernent les coûts engagés par la société en commandite, y compris la rémunération des agents de placement et les frais de placement (y compris les frais de déplacement, de vente et de commercialisation), qui sont calculés au prorata tel qu'il est indiqué à la note 4), et certains frais d'exploitation et d'administration estimatifs.
- 4) Les calculs ont été effectués suivant l'hypothèse que les propositions fiscales du 31 octobre 2003 ne seront pas promulguées et que, par conséquent, elles ne pourront entraîner le refus de la déduction des frais ou des pertes résultantes de la société en commandite ou d'un commanditaire à l'égard des actions accréditives ou des parts, respectivement. Si les propositions fiscales du 31 octobre 2003 sont promulguées dans leur forme actuelle, alors ces frais (y compris les dépenses admissibles) ou les pertes résultantes ne seraient vraisemblablement pas déductibles par la société en commandite ou par un commanditaire, soit 1 118 \$ dans le cas du placement maximal de la Catégorie Québec et 1 178 \$ dans tous les autres cas. Se reporter à la rubrique 6 « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER - Conséquences fiscales fédérales canadiennes ». Sous réserve de la note 3), la rémunération des agents de placement et les frais du placement sont déductibles aux fins de la Loi de l'impôt au taux de 20 % par année, calculé proportionnellement pour les années d'imposition écourtées.
- 5) Suppose qu'aucune tranche du prix de souscription des parts ne sera financée par un montant à recours limité. Se reporter à la rubrique 6 « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER – Conséquences fiscales fédérales canadiennes ».
- 6) Un commanditaire ne peut demander de déductions fiscales en excédent de sa fraction « à risques ».
- 7) Les calculs supposent que le commanditaire n'est pas assujéti à l'impôt minimum de remplacement. Se reporter à la rubrique 6 « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER ».
- 8) Les montants des déductions fiscales, du revenu ou du produit de disposition à l'égard d'un souscripteur particulier seront vraisemblablement différents de ceux indiqués précédemment.
- 9) Les calculs supposent que 75 % des fonds disponibles seront investis dans des actions accréditives émises par des sociétés exploitant des ressources naturelles dont 100 % des FEC sont engagés dans la province de Québec et que le commanditaire Québec aura droit à une déduction supplémentaire de 50 % à l'égard de sa part de ces FEC dans le calcul de son revenu aux fins de l'impôt sur le revenu au Québec.
Il est présumé que le revenu de placement d'un commanditaire du Québec excédera ses frais de placement pour une année donnée. À cet effet, les frais de placement incluent certains intérêts déductibles, les pertes déductibles de la société en commandite attribuées à ce commanditaire et 50 % des FEC (sauf les FEC engagés au Québec) ayant fait l'objet d'une renonciation en faveur de la société en commandite puis attribués au commanditaire et déduits par ce dernier aux fins de l'impôt du Québec. Si les frais de placement du commanditaire du Québec devaient excéder son revenu de placement pour une année donnée, l'excédent ne serait pas déductible pour cette même année aux fins de l'impôt du Québec, mais il pourrait être reporté et porté en réduction des revenus de placement gagnés dans l'une des trois années d'imposition précédentes ou dans toute année d'imposition subséquente, dans la mesure où le revenu de placement est supérieur aux frais de placement correspondants pour l'année visée.
- 10) Les calculs supposent un taux marginal d'imposition fédéral de 24,22 % pour les résidents du Québec et un taux marginal d'imposition provincial de 25,75 % au Québec pour la catégorie Québec. Les économies d'impôt sont calculées en multipliant le total estimatif des déductions d'impôt sur le revenu pour chaque année par le taux marginal d'imposition hypothétique pour l'année visée. Cette illustration suppose que le souscripteur a un revenu suffisant de sorte que les économies d'impôt illustrées seront réalisées au cours de l'année indiquée.
- 11) Le tableau ne tient pas compte des impôts sur les gains en capital payables à la disposition de parts ou d'actions de l'organisme de placement collectif.
- 12) La fraction à risques (la somme en jeu) représente généralement l'investissement total, majoré de tout revenu non distribué, moins l'ensemble des économies d'impôt prévues attribuables aux déductions et le montant des distributions. Se reporter à la rubrique 6, « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER ».
- 13) Dans le calcul du seuil d'équilibre du produit de disposition aux fins de l'impôt provincial du Québec, il est présumé que le commanditaire du Québec qui est un particulier a dans son compte de dépenses (défini à la rubrique 6 « Conséquences fiscales et admissibilité à un REER - Conséquences fiscales du Québec ») un montant suffisant pour lui permettre de se prévaloir d'une exonération en vertu de la Loi de l'impôt du Québec pour la totalité du gain en capital imposable lié aux placements effectués au Québec qu'il a réalisés au moment de la disposition de son placement initial.
- 14) Les calculs ne tiennent pas compte de la valeur d'un rendement de l'argent. Tout calcul de la valeur actuelle devrait prendre en compte le moment des flux de trésorerie, la situation fiscale actuelle et future du souscripteur et toute variation de la valeur au marché des portefeuilles, facteurs que le commandité ne peut estimer avec précision actuellement.
- 15) On calcule la protection contre la chute du cours en soustrayant du coût du placement initial le seuil de rentabilité du produit de disposition et en divisant le résultat par le coût du placement.
- 16) La déduction équivalente minimale est calculée comme la somme i) de la déduction fiscale nette (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu) et ii) du CII gagné sur les FEC divisé par le taux marginal d'imposition (au fédéral et au Québec, s'il y a lieu). Cela représente la valeur des déductions fiscales qui procureraient les mêmes économies d'impôt pour les investissements indiqués exprimés en pourcentage de l'investissement initial, soit 5 000 \$.

ÉQUIPE DE GESTION CHEVRONNÉE

Le conseil d'administration du commandité est composé du groupe suivant de spécialistes chevronnés, et chacun de ces spécialistes a une réputation bien établie au sein du secteur des services financiers canadiens et dans la gestion des placements dans les ressources énergétiques.

HUGH CARTWRIGHT – PRÉSIDENT DU CONSEIL ET ADMINISTRATEUR



- Président, associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd., promoteur du placement et société mère du commandité.
- De plus, M. Cartwright est le chef de la direction et un administrateur de Qwest Bancorp Ltd., une société de services bancaires d'investissement établie en Colombie-Britannique; il compte plus de 15 années d'expérience dans les domaines des services bancaires d'investissement, du financement structuré, de la syndication et de l'administration de fonds.
- M. Cartwright a obtenu de la University of Calgary un baccalauréat en commerce et s'est spécialisé en finance.

SHANE DOYLE, BA, MBA – PRÉSIDENT, CHEF DE LA DIRECTION ET ADMINISTRATEUR



- Associé directeur et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Doyle compte 15 années d'expérience dans les services de conseils financiers aux entreprises, l'expansion des affaires, la gestion des relations avec la clientèle et la supervision du territoire.
- M. Doyle a obtenu une maîtrise en administration des affaires de la St. Mary's University à Halifax en 1988.

JIM HUANG, CFA, CGA - GESTIONNAIRE DE PORTEFEUILLE ET ADMINISTRATEUR



- M. Jim Huang est président et gestionnaire de portefeuille de T.I.P. Wealth Manager Inc., dont les services ont été retenus par le gestionnaire pour agir à titre de gestionnaire de placements de la société en commandite.
- En qualité de gestionnaire de portefeuille, M. Huang repère et définit les occasions de placement, que ce soit dans des sociétés ou au sein de secteurs, et s'assure qu'il s'agit de placements solides pouvant procurer une plus-value du capital pour le portefeuille de Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Limited Partnership.
- M. Huang a agi à titre de gestionnaire et de cogestionnaire de portefeuille de 16 sociétés en commandite accréditives antérieures.

BRUCE FAIR, BA - ADMINISTRATEUR



- Administrateur de Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Management Corp. et vice-président directeur, Ouest du Canada, du groupe de sociétés des Fonds Maple Leaf.
- Président et administrateur de Mench Capital Corp., société d'experts-conseils en marchés et en services financiers.
- A plus de 20 ans d'expérience dans la syndication de produits, le développement des affaires et la distribution de produits et services financiers principalement dans le secteur pétrolier et gazier, ainsi que le secteur minier.

JOHN DICKSON, CGA, BA - CHEF DES FINANCES ET ADMINISTRATEUR



- Chef des finances et administrateur de Maple Leaf Short Duration Holdings Ltd.
- M. Dickson compte plus de 15 années d'expérience à des postes de gestion financière, de comptabilité et de communication de l'information en valeurs mobilières et encadre les services de comptabilité administrative et de communication de l'information nécessaires pour les sociétés en commandite accréditives.
- M. Dickson est comptable général accrédité et titulaire d'un baccalauréat en administration de l'université Lakehead en Ontario.

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

DATE	ÉVÉNEMENT
➤ Vers le 31 décembre 2013 :	Clôture définitive.
➤ Au plus tard le 31 mars 2014 :	Les commanditaires reçoivent un reçu aux fins de l'impôt fédéral sur relevé T5013A 2013.
➤ Au plus tard le 31 décembre 2014 :	Le commandité a l'intention de mettre en œuvre une opération de liquidité.
➤ Dans un délai de 60 jours de la réalisation de l'opération de liquidité :	Des actions de l'organisme de placement collectif sont distribuées après le transfert des actifs de la société en commandite à l'OPC, si une opération de roulement avec un OPC est mise en œuvre.
➤ Vers le 31 mars 2015 :	Si une opération de liquidité n'est pas mise en œuvre, la société en commandite sera dissoute, à moins que les commanditaires n'approuvent, par résolution extraordinaire, la poursuite de ses activités avec un portefeuille géré activement.

FACTEURS DE RISQUE CHOISIS

Ces titres sont de nature spéculative. Il s'agit d'une mise en commun sans droit de regard. Un placement dans la société en commandite ne convient qu'aux souscripteurs qui peuvent assumer la perte de la totalité ou d'une partie de leur placement. Rien ne garantit qu'un placement dans les parts procurera un rendement positif. Rien ne garantit que le commandité sera en mesure de repérer un nombre suffisant d'émetteurs prêts à émettre des actions accréditives afin de permettre à la catégorie Québec d'engager la totalité de ses fonds disponibles d'ici le 31 décembre 2013. Par conséquent, il se peut que le capital soit retourné aux commanditaires de la catégorie Québec, et ces commanditaires pourraient ne pas être en mesure de réclamer les déductions d'impôt prévues. *Pour obtenir des renseignements complets, notamment des renseignements additionnels sur les facteurs de risque, veuillez vous reporter à la notice d'offre.*

DIRECTIVES DE LIVRAISON DU FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

- Documents de souscription, chèques et traites bancaires : tous les **originaux** des documents de souscription peuvent être soumis directement au commandité ou livrés à ce dernier par l'entremise d'un agent de placement, d'un placeur ou d'un courtier à l'adresse indiquée ci-après.
- Le paiement est versé directement à Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow Through Limited Partnership (chèques et traites bancaires) ou à Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow Through Limited Partnership par l'entremise du réseau FundSERV selon le code de société émettrice « CDO » de CADO Investment Fund Management Inc., ainsi qu'en fonction des codes d'ordre FundSERV « CDO 213 » de la catégorie Québec.

MODES DE PAIEMENT

DIRECTIVES DE PAIEMENT

- A.** Les fonds peuvent être transférés par l'entremise du réseau FundSERV à partir de votre compte de courtage chez un courtier.
 - Demandez à votre courtier de souscrire le nombre de parts souhaitées de la Catégorie Québec – CDO 213
- B.** Chèque visé ou traite bancaire.
 - **Payable à** : Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow Through Limited Partnership
 - **Par messenger à** : Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow Through Management Corp. (voir adresse ci-après)
- C.** Les fonds peuvent faire l'objet d'un virement télégraphique à partir de votre compte bancaire à la Banque Scotia.
 - **Institution du bénéficiaire** : Banque Scotia
N° de domiciliation : 47696
Code Swift : NOSCCATT
N° ABA : 026002532
Toronto Business Service Centre
40 King Street West, Toronto (Ontario)
 - **Client bénéficiaire** : 47696 1777416
Maple Leaf Short Duration 2013-II Limited Partnership
609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

MODES DE LIVRAISON

Transmettre tous les originaux des documents de souscription, les chèques et les traites bancaires directement à :
Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Management Corp.
609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1G5
À l'attention du Subscription Processing Department

- La convention de souscription de Maple Leaf Short Duration 2013-II Flow-Through Limited Partnership renferme des directives complètes, notamment sur les modes de paiement.
- Vous pouvez vous procurer un exemplaire de la convention de souscription sur notre site Web au www.MapleLeafFunds.ca/ShortDuration ou encore auprès de Maple Leaf Short Duration dont les coordonnées figurent ci-après.

COORDONNÉES DE MAPLE LEAF SHORT DURATION

Pour planifier une rencontre ou pour obtenir d'autres renseignements, veuillez vous adresser directement à Maple Leaf dont les coordonnées figurent ci-après :



609 Granville Street, Suite 808, Vancouver (C.-B.) V7Y 1G5

Tél. : 1.866.688.5750 ou 604.684.5750 Téléc. : 604.684.5748 Courriel : info@MapleLeafFunds.ca

www.MapleLeafFunds.ca